

DELIBERATION N° 82/54 : AMENAGEMENT PLACE FERRI/CONVENTION MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il conviendrait de passer un contrat de Maîtrise d'Oeuvre pour l'aménagement de la Place Ferri de Ludre.

Ce contrat pourrait être passé avec la SOLOREM, rue Madame de Vannoz à NANCY, coût 3,5 % H.T. du montant T.T.C. des travaux réalisés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à passer un contrat de maîtrise d'oeuvre avec la SOLOREM, rue Madame de Vannoz à NANCY, au taux de 3,5 % H.T. du montant T.T.C. des travaux.
- la somme nécessaire à ce contrat sera inscrite au budget supplémentaire 1982.